REGLEMENTS CHAMPIONNAT « JEUNES »

Saison 2016/2017

RESUME

Ce dossier a été réalisé sur la base du règlement du Championnat « Jeunes » Flunch présent sur le site internet du comité départemental de tennis de table.

AUTEUR

Florian BEAUDRON

Table des matières

Article 1 : Le championnat comprend 5 catégories 2
Article 2 : Le déroulement du championnat 2
Article 2-1 : 2
Article 2-2 : 2
Article 3 : Condition de participation 2
Article 3-1 : 2
Article 3-2 : 2
Article 4 : Le calendrier 2
Article 4-1 : 2
Article 4-2 : 2
Article 5 : 3
Article 5-1 : 3
Article 5-2 : 3
Article 5-3 : 3
Article 5-4 : 3
Article 6 : Les rencontres 3
Article 6-1 : 3
Article 6-2 : 3
Article 7 : 3
Article 8 : La transmission des résultats. 4
Article 8-1 : AVANT LE LUNDI MIDI : 4
Article 8-1 : 4
Article 8-2 : 4
Article 9 : La journée finale 4
Article 10 : Les forfaits 4
Article 10-1 : 4
Article 10-1-1 : 5
Article 10-1-2 : 5
Article 10-2 : 5
Article 11 : Brûlage 5
Article 12 : 5

Article 1 : Le championnat comprend 5 catégories

Garçons	Filles
Juniors & Cadets	Minimes - Benjamines
Minimes	
Benjamins	
Poussins	

Article 2 : Le déroulement du championnat

Article 2-1 :

Il se déroule par équipe de 3 pour les garçons (excepté pour les poussins) et de 2 pour les filles.

Article 2-2 :

A chaque journée de championnat un 4ème joueur (ou une 3ème pour les filles) peut participer au double.

Article 3 : Condition de participation

Article 3-1 :

Un joueur ou une joueuse peut jouer dans les catégories supérieures. Néanmoins il est recommandé de faire jouer chaque joueur ou joueuse dans sa catégorie d'âge ou de sexe (les filles en féminines).

Article 3-2 :

Une équipe doit comporter au minimum 1 garçon.

Article 4 : Le calendrier

Article 4-1 :

Les dates de championnat se trouvent dans le calendrier départemental.

Article 4-2 :

Chaque championnat se déroule sur 8 journées au maximum (moins pour les catégories à effectif plus réduit).

Article 5 :

Le fonctionnement du championnat

Article 5-1 :

Les équipes notamment en Juniors Garçons et Cadets, Minimes sont réparties en D1, D2 et D3 en tenant compte du classement de chaque joueur et des résultats aux différentes compétitions (critérium fédéral...).

Article 5-2 :

Les D1 de chaque catégorie masculine sont réparties en 2 poules de 4 équipes. Dans chaque poule, le championnat est organisé en rencontres aller-retour (3 rencontres aller, 3 rencontres retour). Une 7ème journée (journée finale) permettra de désigner les champions de chaque division et de réaliser les rencontres de classement. En D2 et D3, le championnat se déroule en rencontre Aller simple par poules de 8 équipes maximum.

Article 5-3 :

Le principe de la pyramide sera instauré pour toutes les catégories.

Article 5-4 :

Le championnat poussins se déroule à partir de janvier, sur 3 ou 4 journées par équipe de 2 joueurs (4 simples), regroupement sur un ou plusieurs centres en fonction du nombre d'équipes engagées. 3 rencontres dans l'après-midi.

Article 6 : Les rencontres

Article 6-1 :

Les rencontres débutent à 14H15 dans la salle de l'équipe recevant sur 1 ou 2 tables.

Article 6-2 :

Les rencontres se font toutes en 10 parties (9 simples et 1 double).

Article 7 :

La présence d'un responsable adulte du club recevant est obligatoire dans la salle pour des raisons évidentes de sécurité.

Article 8 : La transmission des résultats.

Article 8-1 : AVANT LE LUNDI MIDI :

Les résultats des rencontres et la saisie des feuilles de rencontres doivent être réalisées sur internet avant le lundi midi qui suit les rencontres par le club recevant.

Article 8-1 :

Les feuilles de rencontres sont exclusivement faites avec le logiciel GIRPE.

Article 8-2 :

Les feuilles de rencontre ne sont plus envoyées au CD.

A la fin de la rencontre, un exemplaire papier signé des 2 capitaines sera conservé précieusement par les clubs. Un exemplaire informatique sera stocké également dans les clubs.

En cas de litige ou de nécessité pour effectuer un départage, la Commission Sportive se réserve le droit de réclamer les feuilles aux Clubs concernés. Les clubs devront fournir les feuilles dans un délai de 72h. Sans présentation des feuilles de la part d'un club, celles reçues de la part de l'autre Club feront foi.

Si un événement lors de la rencontre nécessite un rapport écrit sur le verso de la feuille, la feuille de rencontre sera envoyée au CD par le club recevant à l'attention de la Commission Litige

Article 9 : La journée finale

- ✓ Date fixée au calendrier
- ✓ Toutes les rencontres se jouent sur une table, arrêt au score acquis.
- ✓ Pour participer à la journée finale, obligation d'avoir disputé précédemment 2 rencontres en championnat dans l'équipe concernée.
- ✓ Les 2 premiers de chaque poule

1er tour : 1er D1A-2ème D1B et 1er D1B-2ème D1A

2ème tour : Places 1 & 2 : Les vainqueurs des rencontres du tour 1

Et places 3 & 4 : Les perdants du Tour 1

Podiums : 4 joueurs (3 et 1 remplaçant) récompensés par équipe.

Tous les joueurs présents sont priés d'être en tenue sportive.

Article 10 : Les forfaits

Article 10-1 :

PREVENIR est OBLIGATOIRE le plus tôt possible

Article 10-1-1 :

En cas de forfait général : au 02/52/19/21/17 (Comité Départemental)

Article 10-1-2 :

En cas de forfait pour une journée : le responsable du club adverse et la Commission Jeunes.

- ✓ Pour les 1ers et 2èmes forfaits : Sanction Sportive
- ✓ 3ème forfait : Forfait général

Article 10-2 :

Toute rencontre peut être avancée (feuille modèle disponible sur le site du Comité et non reculée : elle doit être jouée à la date prévue au calendrier.

Article 11 : Brûlage

Un joueur ayant disputé TROIS rencontres, consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même catégorie, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes.

Article 12 :

Toute entente entre plusieurs clubs ne pourra être considérée comme une équipe jeune pour les clubs ayant obligation de disposer d'une telle équipe (cf. règlement championnat seniors par équipes).

Article 13 :

Les droits d'inscriptions figurent dans le dossier administratif.

Article 14 :

Sanction : Résultat et/ou feuille non saisie sous Spid le lundi midi : amende de 5€

Article 15 : Engagements

Utilisez exclusivement le mémento téléchargeable sur le site du CD.